

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/5/26

ID : 022-212203764-20260521-20260701-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-01

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : voirie : point-à-temps automatique année 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TREN Y C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise COLAS TP pour la prestation point-à-temps automatique pour l'année 2026.

Le prix de la tonne d'enrobé est de 789 € HT, il est décidé que la commune en commandera 20 tonnes.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,

La secrétaire de séance,

A black ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-02

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : Restaurant scolaire : devis fontaine à eau et contrat d'entretien**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENÉ C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, présente les devis pour l'achat d'une fontaine à eau pour le restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la société Aquadom pour un montant de 1 495 € HT comprenant la fourniture et la pose.  
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

De plus, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien d'un montant de 120 € HT par an.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-03

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : Salle Kergohy : travaux étanchéité**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire, informe que des travaux d'étanchéité sont nécessaires au niveau de la terrasse de la salle Kergohy à l'arrière du bâtiment car l'eau s'infiltré dans le local à gaz de la cantine et dans les sanitaires du personnel.

La commission bâtiment, réunie le 14 avril, a étudié les devis avec deux choix de travaux : étanchéité par une pose de résine ou construction d'un carport.  
La 1<sup>ère</sup> solution, étant moins onéreuse, a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de CDE pour un montant de 3 754,59 € HT.  
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, positioned below the text 'La secrétaire de séance,'.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-04

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : services techniques : achat d'une pompe haute pression**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de NMTP d'un montant de 3 106,80 € HT pour l'achat d'une pompe haute pression pour les services techniques.

La dépense sera mandatée en section d'investissement.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



La secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-05

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : service enfance : renouvellement de la convention de l'Entente Intercommunale ALSH**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Depuis 2015, le CIAS, soutenu par la Caisse d'Allocations Familiales, assure la coordination des ALSH (Accueils de loisirs sans hébergement) du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, une Entente Intercommunale a été créée, réunissant l'ensemble des gestionnaires ALSH de l'intercommunalité et le CIAS :

- L'Entente Intercommunale du Pays de Corlay
- L'Entente intercommunale de Guerlédan
- La commune de La Motte
- La commune du Mené
- La commune de Loudéac
- Le « Pôle de Proximité » d'Hardouinai Mené.
- La commune de Plémet
- La commune de Plouguenast-Langast
- La commune de Saint Barnabé (compétence déléguée au CCAS)
- La commune de Trévé
- Le SIVU enfance-jeunesse d'Uzel
- La commune de Plumieux

Ces structures travaillent ensemble afin d'offrir aux familles de la communauté de communes un service homogène.

Il s'agit de renouveler la convention de l'Entente Intercommunale des ALSH pour 3 ans de 2027 à 2029.

Les élus désignés pour représenter l'entente sont Laure Boizard et Ozanne Mauvieux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

► **VALIDE** la nouvelle convention de l'Entente Intercommunale ALSH 2027-2029.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Trébevaux, Côtes d'Armor, is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

La secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Trébevaux, Côtes d'Armor, is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-06

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : service enfance : délégués Enfance Jeunesse pour LCBC**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Monsieur le Maire propose de nommer deux membres pour représenter la commune de Trévé lors des conférences de l'Entente Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les membres suivants

- Laure Boizard
- Ozanne Mauvieux

Pour copie conforme,  
Le Maire,



La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/5/2026

ID : 022-212203764-20260521-20260707-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-07

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 14  
votants : 17

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : devis spectacle de Noël**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENZY C, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.  
ROUXEL D.

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Sur avis de la commission animations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la compagnie Animactions pour le spectacle de Noël « Les Acrofofus » qui sera offert aux élèves des deux écoles le 17 décembre 2026.

La prestation est de 900 € TTC.

La dépense sera mandatée au compte 6232 du budget communal.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-07-09

Nombre de conseillers  
en exercice : 19  
présents : 15  
votants : 19

Séance du 21 mai 2026

**OBJET : installations classées SCEA du Grand Clos**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, TRENZY C, ROUXEL D, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, RAFFRAY Y.

**Absents excusés :** FRABOULET C. qui a donné pouvoir à MAUVIEUX O.  
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.  
CLEZIO P. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.  
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D

**Secrétaire de séance :** JEGLOT B.

Arrivée en séance de ROUXEL D.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique est ouverte du 12 mai au 9 juin 2026 concernant ce dossier.

Il informe qu'en 1981, la SCEA du Grand Clos comportait 1508 porcs de plus de 30 kg correspondant à 2 122 animaux équivalents puis, le site a fait l'objet d'un arrêté préfectoral modificatif en 2016 pour 1 855 animaux équivalents.

Aujourd'hui, le gérant de la SCEA souhaite augmenter les effectifs à 2 651 animaux équivalents. Les effluents sont gérés sur les terres de l'exploitation et sur celles de quatre prêteurs.

Cette demande est soumise à enquête publique. Le dossier est consultable sur :

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-agricoles/Consultations-du-public/SCEA-DU-GRAND-CLOS-SAINT-THELO>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Pour copie conforme  
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
Le 22 mai 2026

Le Maire,

